



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formation • Coaching • Supervision • Médiation - [www.kernac.com](http://www.kernac.com)

### **Article 1 : Introduction**

Kernac Consulting - SARL S.E.A.D est un organisme de formation professionnelle, de coaching, de supervision et de médiation, dont le siège est domicilié à : 3, Cours Charlemagne 69002 LYON - France  
L'organisme de formation Datadock est déclaré auprès de la Préfecture de Région sous le numéro 82 691219769.

### **Article 2 : Objet**

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées par Kernac Consulting et sont systématiquement remises aux clients (participants, coachés, RH, manager, etc.). Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière à ces conditions générales.

### **Article 3 : Contrat**

**Le devis signé faisant office de contrat**, est à faire parvenir à Kernac Consulting, au moins deux semaines avant le début de la prestation, par mail à [info@kernac.com](mailto:info@kernac.com) ou à l'adresse indiquée précédemment. Toute prestation entamée vaut acceptation de ces CGV. A l'issue, nous nous engageons à faire parvenir à chaque participant les attestations de formation le concernant.

### **Article 4 : Conditions de modification et d'annulation**

Toute annulation de la prestation doit parvenir par écrit à Kernac Consulting moins de quinze jours francs avant le début de la prestation. Passé ce délai, deux situations se présentent :

- Si cette annulation se transforme en un report ultérieur dans l'année, et dans la limite d'un report, aucun frais ne sera demandé.
- Si cette annulation n'engendre aucun report, la totalité du montant de la prestation sera définitivement due. Toute prestation commencée est due dans sa totalité. De même, si un participant ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé par facture simple comme s'il avait assisté à la séance. En cas d'annulation d'une séance par Kernac Consulting, pour quelque motif que ce soit, nous faisons en sorte que les participants soient prévenus au plus tôt et sans dédommagement du client. La responsabilité de la vérification des pré-requis est reportée aux donneurs d'ordre (le client).

### **Article 5 : Réclamation**

Vous pouvez nous faire part de toute insatisfaction et/ou de toute réclamation à tout moment, en nous contactant par mail : [info@kernac.com](mailto:info@kernac.com)

### **Article 6 : Tarifs et facturation**

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur - indiqué sur la fiche d'inscription - au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de la prestation. En revanche, il ne comprend pas les éventuels frais de transports et d'hébergement qui seront facturés en sus. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Le règlement est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de Kernac Consulting SARL ou au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date indiquée sur la facture. Aucun délai de paiement n'est accordé, et en cas de retard Kernac Consulting pourra suspendre toutes les commandes en cours ainsi que les interventions futures.

Passée la date d'échéance, une pénalité de retard sera calculée au taux légal, soit 1,3% par mois (Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992), exigible sur simple demande de Kernac Consulting. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).

### **Article 7 : Préparation**

Le temps passé par Kernac Consulting à la préparation de la prestation fait partie de l'accord mis en place, et est inclus dans le tarif horaire. S'il ne l'est pas, il est alors précisé.

### **Article 8 : Confidentialité et propriété intellectuelle**

Les parties s'engagent à garder confidentiels ce qu'il se passe lors de l'intervention de formation, de coaching ou de médiation ; et aussi, les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, les autres participants, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société Kernac Consulting que pour les fins stipulées à la commande.

La Société Kernac Consulting détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété ; et sont protégées par la propriété intellectuelle et/ou le copyright.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques, sous quelque forme que ce soit, y compris électronique, mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.

### **Article 9 : Responsabilités - Indemnités**

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de la Société.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée de la Société envers le client, la Société devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

### **10. Informatique et Libertés**

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6<sup>e</sup> janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription, ainsi qu'au déroulement de la formation (IDP PCM), et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne ([correction@kernac.com](mailto:correction@kernac.com)) ou par courrier à : Kernac Consulting – 3, Cours Charlemagne – 69002 Lyon – France en indiquant vos nom, prénom et adresse.

### **Article 11 : Différends éventuels**

Les présentes conditions générales des ventes sont régies par le droit français. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Lyon sera saisi du litige.